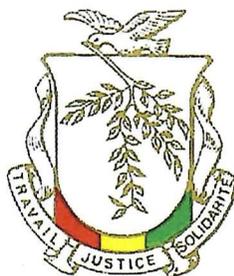


AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE A  
ROME

ITALIE – GRECE – CROATIE  
ALBANIE – SLOVENIE – MONTENEGRO  
MACEDOINE DU NORD – SERBIE  
BOSNIE-HERZÉGOVINE

Représentation Permanente auprès  
de la FAO, du FIDA et du PAM

N. 012/AGR/SB/PCAC/CM/2024



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

Rome, le 24 octobre 2024

### NOTE D'INFORMATION

L'Ambassade de la République de Guinée en Italie, Représentation Permanente auprès des Institutions des Nations Unies basées à Rome, porte à la connaissance des usagers qu'en raison de l'augmentation du prix du service d'expédition appliqué par DHL, fournisseur dudit service, **le montant à payer pour l'expédition d'un acte consulaire s'élève désormais à 12,00 euros.**

En conséquence, les tarifs appliqués par l'Ambassade en cas d'expédition d'un acte consulaire subiront une majoration :

ACTE CONSULAIRE	TARIF DE L'ACTE	PRIX DE L'EXPEDITION	MONTANT A PAYER
attestations et légalisations	18,00€	12,00€	<b>30,00€</b>
cartes consulaires	25,00€	12,00€	<b>37,00€</b>
titres de voyages	45,00€	12,00€	<b>57,00€</b>

L'Ambassade de la Guinée en Italie sait compter sur la bonne collaboration de toutes et tous.

L'Ambassadeur  
Représentante Permanente

**Mme TOURE Aminata Kobele KEITA**